

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1518

présenté par
M. Questel

ARTICLE 27 TER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement de coordination qui supprime un gage devenu inutile.

La Commission des lois a supprimé l'alinéa selon lequel l'échange des chemins ruraux ne donne pas lieu à perception du Trésor.

Par conséquent, il n'y a plus lieu de prévoir que la perte de recette de l'État est compensée par la création d'une taxe additionnelle sur les tabacs dès lors que l'échange de terrains ne donne plus lieu à perception.